



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-02756**

DE : **M. KMIEC (CALGARY SHEPARD)**

DATE : **LE 17 OCTOBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOHN OLIVER**

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Services de Santé**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada est déterminé à renforcer le système de soins de santé du pays et à appuyer la santé des Canadiens. Pour ce faire, il collabore avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accessibilité à un prix abordable et l'usage approprié des médicaments d'ordonnance, y compris les médicaments utilisés pour traiter l'atrophie spinale musculaire (ASM).

Au Canada, la gestion des produits pharmaceutiques est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Santé Canada est responsable de l'évaluation de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité des médicaments avant que ceux-ci soient autorisés à être vendus au Canada. Santé Canada a approuvé la vente de Spinraza à l'été 2017 pour le traitement d'un type d'ASM. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la prestation des soins de santé à leurs résidents et déterminent quels médicaments sont remboursés et dans quelles conditions.

Pour guider ces décisions, les régimes d'assurance-médicaments utilisent les recommandations et les conseils des organismes d'évaluation des technologies de la santé (ETS), comme l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS). Bien que du financement fédéral soit versé à

l'ACMTS, elle mène ses activités de façon indépendante et les examens communs des médicaments (ECM) qu'elle réalise permettent d'évaluer l'efficacité des médicaments, tant sur le plan clinique que financier. Elle formule aussi des recommandations d'inscriptions au formulaire à l'intention des régimes publics d'assurance-médicaments participants. Dans le cadre de l'ECM de l'ACMTS, l'efficacité, sur le plan clinique et financier, de Spinraza pour les patients atteints d'ASM a été évaluée et une recommandation d'inscription au formulaire a été formulée à l'intention des régimes d'assurance-médicaments afin que ce médicament soit remboursé pour un sous-groupe de patients atteints d'un type d'ASM.

Le 22 juin 2018, l'ACMTS a indiqué que Spinraza serait admissible à un nouvel ECM. Après l'examen de la nouvelle demande et la réalisation de l'ECM, une recommandation d'inscription au formulaire mise à jour sera émise.

Par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le gouvernement du Canada continue d'investir dans la recherche sur l'ASM afin de mieux comprendre la maladie et découvrir de nouvelles approches thérapeutiques. En février 2018, les IRSC ont annoncé le versement d'un montant de 937 000 \$ au Dr Jocelyn Côté de l'Université d'Ottawa afin de mettre à l'essai de nouvelles thérapies contre l'ASM.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres partenaires clés pour permettre aux Canadiens d'accéder, à un prix abordable, aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.